



Levage et Manutention de Charges

Prévention des accidents



Cette présentation a pour but de sensibiliser les salariés aux risques liés aux opérations de levage et manutention et aux mesures de prévention qui permettent de réduire ces risques.

Introduction

Les opérations de levage et de manutention sont responsables* en France d'environ :

- **7.500** accidents avec arrêt / an
- **500** accidents graves ** / an
- **8** accidents mortels / an

* Données INRS 2011 et 2012
** avec IP (Incapacité Permanente)

Programme

- Principaux accidents
- Mesures de prévention
- Vidéo interactive (30 mn)

Principaux accidents

Principaux accidents*

CHARIOT élévateur**

- 40% Heurt de piéton
- 34% Renversement ou basculement avant de chariots
- 10% Chute de hauteur (personne élevée à partir de la fourche)
- 6% Ecrasement ou coincement d'une partie du corps
- 3% Chute de la charge
- 3% Chute de quai
- 2% Chute de chariot d'une rampe ou d'une voie en pente
- 1% Choc en roulant (trou dans voie de circulation)
- 1% Autre



* A partir de la Banque de données EPICEA (Etude de Prévention par Information des Comptes rendus d'Enquêtes d'Accidents du travail) de 1992 à 2001

** Chariot automoteur de manutention à conducteur porté

Principaux accidents

Exemples d'accidents avec CHARIOT élévateur **

Heurt de piéton

Au moment de l'accident, le chauffeur du chariot automoteur, après avoir enclenché la marche arrière, s'est retourné à gauche pour effectuer la manœuvre. Au cours de celle-ci, il a heurté la victime – chauffeur de camion, âgé de 45 ans – qui circulait derrière le chariot pour aller rejoindre son camion à décharger. La victime décèdera sans avoir de lésions apparentes.



** Chariot automoteur de manutention à conducteur porté

Principaux accidents

Exemples d'accidents avec CHARIOT élévateur **

Renversement de chariot

La victime, âgée de 20 ans, était manutentionnaire en intérim dans un atelier de tri et de broyage. Lors d'une opération de triage, la victime a utilisé un chariot automoteur pour amener dans le broyeur une caisse en bois à emballage perdu. Lors du déchargement de la caisse dans le broyeur situé en hauteur, la victime a effectué un virage, le tablier avec les fourches toujours situé en hauteur. Le chariot sous l'effet de la force centrifuge et du déplacement du centre de gravité en hauteur lié à la masse du tablier, s'est renversé. La victime s'est retrouvée coincée entre le sol et la structure anti-écrasement et a eu la tête écrasée. Elle est décédée.



Principaux accidents*

TRANSPALETTE **

- Chute de la charge
- Ecrasement ou coincement
- Chute du personnel pendant le roulage



* A partir de la Banque de données EPICEA (Etude de Prévention par Information des Comptes rendus d'Enquêtes d'Accidents du travail) de 1992 à 2001

** Transpalette à conducteur accompagnant

Principaux accidents

Exemples d'accidents avec TRANSPALETTE **

Chute de la charge

La victime – un chauffeur livreur de 40 ans – livrait une armoire forte de 950 kg chez un client. Cette dernière était posée sur un transpalette. Après avoir descendu le tout du hayon du camion et après une phase d'arrêt sur sol, en repartant, au moment de la traction sur le transpalette, l'armoire a basculé sur la victime ce qui a entraîné son décès suite à un choc hémorragique et à une fracture du tronc.



Principaux accidents

Exemples d'accidents avec TRANSPALETTE **

Écrasement

La victime – magasinier, âgé de 20 ans – déplaçait une charge palettisée à l'aide d'un transpalette électrique, dans un dépôt neuf très bien éclairé. La charge transportée (environ 1 tonne) était homogène et stable. La victime effectuait sa tâche à reculons en commandant l'appareil de la main droite. A un moment, pendant l'opération, elle changea de main pour commander l'appareil. Ce faisant, le pied gauche, le plus éloigné de l'appareil lorsqu'il était commandé de la main droite, vint à proximité immédiate de l'appareil et les roues vinrent écraser le pied : plaies importantes au pouce et contusions aux autres doigts.



Principaux accidents *

PONT

- 40% Décrochage de la charge
- 27% Rupture de l'élingue
- 13% Basculement de la charge
- 5% Chute d'une partie d'une charge fractionnée
- 4% Coincement des membres supérieurs
- 11% Autre



Principaux accidents

Exemples d'accidents avec PONT

Décrochage

L'opérateur sur presse à injecter fait appel à la victime – 25 ans, manutentionnaire – pour l'aider à la mise en place d'un moule. Ce dernier est en aluminium et pèse environ 500 kg. Il est prévu une zone pour la mise en place d'anneaux d'accrochage. La manœuvre s'effectue grâce à un pont de 2,2 tonnes. L'opérateur commande la manœuvre avec le boîtier et la victime positionne le moule sur la machine pour le mettre en face des butées de serrage. C'est à ce moment qu'un anneau de levage s'est décroché et que le moule est tombé sur la victime. Conséquence : fractures du bassin et des jambes.



Principaux accidents

Exemples d'accidents avec PONT

Rupture d'élingue

La victime – 48 ans – était tôlier dans une entreprise de fabrication de tôles façonnées. L'ouvrier avait pour mission de charger trois paquets de tôles de bardage (10 m de long) sur un véhicule stationné au quai de chargement. Pour accomplir ce travail, il devait utiliser le pont roulant (5 tonnes). Après élingage, il a soulevé cette charge avec le pont. La charge de 4,4 tonnes s'est mise à balancer. La victime a fait descendre la charge et, en même temps, s'est approchée de celle-ci pour essayer d'arrêter le balancement avec la main. A cet instant, deux élingues se sont rompues, provoquant la chute de la charge sur la victime qui est décédée instantanément.



Mesures de prévention

Mesures de Prévention

5 RÈGLES POUR ÉVITER LE PIRE

1. Utiliser l'appareil et les accessoires adaptés
2. S'assurer de la maîtrise de l'appareil par du personnel qualifié (formé et autorisé)
3. Vérifier l'appareil et le maintenir en bon état
4. Travailler dans les meilleures conditions possibles
5. Respecter les consignes de sécurité et les bonnes pratiques

Mesures de Prévention

5 RÈGLES POUR ÉVITER LE PIRE

1. Utiliser l'appareil et les accessoires adaptés

- Aux charges à lever (CMU : Charge Maximale d'Utilisation)
- Aux hauteurs ou aux portées à atteindre
- Aux lieux de travail et aux zones d'évolution

5 RÈGLES POUR ÉVITER LE PIRE

2. S'assurer de la maîtrise de l'appareil par du personnel qualifié

- Avoir suivi une formation appropriée pour chaque type d'appareil
- Etre autorisé par l'employeur à la conduite de certains appareils
- Avoir la connaissance des caractéristiques et des particularités de l'appareil

5 RÈGLES POUR ÉVITER LE PIRE

3. Vérifier l'appareil et les accessoires et les maintenir en bon état

- Procéder à une vérification journalière minimum avant de commencer à travailler
- Remplir le registre de vérification journalière
- Ne pas utiliser un appareil ou des accessoires défectueux
- Maintenir l'appareil et les accessoires en bon état par du personnel compétent

Mesures de Prévention

5 RÈGLES POUR ÉVITER LE PIRE

4. Travailler dans les meilleures conditions possibles

- Voies de circulation dégagées et en bon état
- Zones de circulation réservées et protection des piétons
- Adaptation aux conditions météo (vent, pluie, état des sols, ...)

5 RÈGLES POUR ÉVITER LE PIRE

5. Respecter les consignes de sécurité et les bonnes pratiques

- Ne pas utiliser un appareil de levage ou de manutention si on ne se sent pas en pleine possession de ses moyens
- Respecter les consignes de sécurité affichées
- Respecter le plan de circulation (chantiers) et le balisage
- Appliquer les bonnes pratiques

Mesures de Prévention

FORMATIONS & AUTORISATIONS

	 <p>Ponts roulants</p>	<p>Chariots à moteur (énergie déplacement = moteur énergie élévation = moteur)</p>		<p>Chariots sans moteur (énergie déplacement = salarié énergie élévation = salarié ou moteur)</p>	
		<p>conducteur porté</p> 	<p>conducteur à pied</p> 	<p>faible levée (moins de 15 cm)</p> 	<p>à levée (plus de 15 cm)</p> 
Formation spécifique	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	** Pas Obligatoire	Obligatoire
Autorisation de conduite *	Obligatoire	Obligatoire	Pas Obligatoire	Pas Obligatoire	Pas Obligatoire

* Autorisation de conduite délivrée par l'employeur :

- examen d'aptitude (médecin du travail)
- contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement
- connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation

** Mais formation au poste de travail obligatoire

Vidéo interactive